

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 4 octobre 2016 à 18 h, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2016-10-116 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 4 octobre 2016 à 18 h.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2016-10-117 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 4 octobre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
5	GREFFE
5.1	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 628-3 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT (RMH 330)

5.2	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV 2016-01 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE/PAVAGE / PARTIE DES 1ER BOULEVARD ET 3E BOULEVARD
5.3	MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / ÉTUDE / TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC / DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) »
5.4	AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) » POUR LA RÉFECTION DE CERTAINES PORTIONS DU RÉSEAU D'AQUEDUC
6	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
7	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2016-10-118 5.1 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 628-3 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT (RMH 330)

Le conseiller M. Roger D'Antonio donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement (RMH 330).

2016-10-119 5.2 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV 2016-01 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE/PAVAGE / PARTIE DES 1ER BOULEVARD ET 3E BOULEVARD

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de réhabilitation de la chaussée/pavage sur une partie des 1^{er} Boulevard et 3^e Boulevard, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 septembre 2016 immédiatement après 10 h;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue Principale, St-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour les travaux de réhabilitation de la chaussée/pavage sur une partie des 1^{er} Boulevard et 3^e Boulevard, et ce, au montant forfaitaire par mètre carré de 19,85 \$ taxes applicables non comprises, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 86 900 \$ taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres numéro MTV 2016-01;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2016-10-120 5.3 **MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / ÉTUDE / TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC / DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) »**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

QUE la Municipalité mandate la firme de génie-conseil exp., 1000, avenue Saint-Charles, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour procéder à une étude permettant de justifier les travaux de réfection du réseau d'aqueduc pour une demande de subvention dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) », et ce, pour un montant n'excédant pas huit mille dollars (8 000 \$), plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2016-10-121 5.4 **AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) » POUR LA RÉFECTION DE CERTAINES PORTIONS DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter le projet de réfection de certaines portions du réseau d'aqueduc au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ».

ADOPTÉE

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2016-10-122 7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beaugard-Paquin
et RÉSOLU

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 4 octobre 2016 à 18 h 7.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Jr Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière